

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission du tourisme et du patrimoine**

Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

\*Application de l'article 161 du règlement

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
La promotion touristique du folklore wallon – Visites.....	1
<b>REPRISE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....	1
Projet de décret modifiant le Code wallon du Tourisme et le Code wallon du Patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle.	
Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Discussion générale.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sylvie Muratore – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Examen et vote des articles.....	4
Vote sur l'ensemble.....	5
Confiance au président et au rapporteur.....	5
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....	5
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux communes et associations locales pour le petit patrimoine populaire ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la programmation du « Patrimoine en spectacle » ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la certification des offices du tourisme ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les hackeurs du tourisme ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le Travel Trends Report 2026 ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la visibilité des circuits touristiques ».....	10
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la création de coopératives touristiques ».....	12
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en valeur du patrimoine dans les médias ».....	13
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les commémorations de la bataille de Ramillies et leur valorisation touristique ».....	14
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le groupe de travail « Accessibilité touristique » ».....	15
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)</b> .....	16
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	16
<b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	17
<b>ABRÉVIATIONS COURANTES</b> .....	18

# COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

### *La promotion touristique du folklore wallon – Visites*

**Mme la Présidente.** – Je vous rappelle que, en date du 23 mars, notre Commission a décidé d'organiser les visites suivantes :

- la société des loueurs Kersten et la saboterie Hacardiaux, toutes deux situées à Binche ;
- les établissements Simons-Tenret, situés à Gerpennes.

Conformément aux dispositions du règlement, la Commission doit marquer son accord sur les programmes de ces visites afin que la Conférence des présidents en soit saisie.

La première visite aurait lieu à Binche le jeudi 24 septembre en matinée. Le programme proposé est le suivant :

- à 9 heures 30 : accueil des parlementaires ;
- à 9 heures 35 : visite de la société des loueurs et échange de vues avec M. Kersten ;
- à 11 heures : visite de la saboterie et échange de vues avec M. Hacardiaux ;
- fin de la visite à 12 heures.

Les établissements Simons-Tenret à Gerpennes proposent que la visite ait lieu le vendredi 9 octobre en matinée, lorsque leur saison sera terminée. Le programme serait le suivant :

- à 9 heures 30 : accueil des parlementaires ;
- à 9 heures 35 : visite des établissements et échange de vues ;
- à 11 heures : fin de la visite.

Marquez-vous votre accord sur ces dates et ces programmes ?

*(Assentiment)*

Je vous remercie.

*En conclusion, la Commission arrête un projet de visite de la société de loueurs Kersten et de la saboterie Xavier Hacardiaux, le jeudi 24 septembre 2026, à Binche et des établissements Simons-Tenret, le vendredi 9 octobre 2026, à Gerpennes.*

Je propose de suspendre la séance afin d'attendre la ministre.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 14 heures 35 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 38 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **Projet de décret modifiant le Code wallon du Tourisme et le Code wallon du Patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1)**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Code wallon du Tourisme et le Code wallon du Patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Desalle.

**Mme Caroline Desalle** (Les Engagés). – Je propose Mme Gysen comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – À l’unanimité des membres, Mme Gysen est désignée en qualité de rapporteuse.

**Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance**

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, nous sommes aujourd’hui amenés à examiner un projet de décret qui poursuit un objectif clair, précis et nécessaire : celui de mettre le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine en conformité avec le nouveau Code pénal.

Le nouveau Code pénal belge a été publié en 2024. Il opère une réforme structurelle majeure du droit pénal, puisqu’il rompt avec la classification traditionnelle entre les crimes, les délits et les contraventions. Il lui substitue un système de peines qui sont organisées en huit niveaux, conçu pour renforcer la lisibilité, la cohérence et surtout la proportionnalité des sanctions. Il implique, par conséquent, une révision de l’ensemble des législations, de nos législations, y compris au niveau des entités fédérées qui contiennent encore des incriminations, des sanctions ou des renvois fondés sur l’ancienne architecture pénale. Dans ce contexte, il nous était indispensable d’agir. Sans une révision des textes, certaines dispositions du Code wallon du tourisme ou du Code wallon du patrimoine seraient inapplicables, imprécises ou juridiquement incohérentes. Il en va donc de la sécurité juridique des opérateurs touristiques, des gestionnaires du patrimoine et, plus largement, de la bonne administration de nos normes.

Le projet de décret répond ainsi à quatre objectifs principaux. Premièrement, il vise à assurer la pleine cohérence juridique entre les codes wallons précités et le nouveau cadre pénal fédéral. Deuxièmement, il entend garantir la sécurité juridique des opérateurs du secteur touristique et des acteurs du patrimoine. Troisièmement, il maintient un régime de sanctions proportionnées et fidèle à la philosophie initiale du Code wallon du tourisme et du Code wallon du patrimoine. Enfin, il permet de corriger des références devenues obsolètes et de supprimer certaines dispositions désormais inutiles ou redondantes.

Concrètement, les modifications proposées portent sur une harmonisation des sanctions prévues tant par le Code wallon du tourisme que par le Code du patrimoine, avec le nouveau système de peines. Il s’agit d’un travail de mise en concordance indispensable pour que les infractions et les mécanismes de sanctions

prévus par ces codes puissent continuer à produire leurs effets. Les textes procèdent aussi à un travail de simplification et de clarification normative. Ils suppriment des dispositions obsolètes ou redondantes, corrigent certaines références devenues inadaptées, notamment celles relatives aux extraits de casier judiciaire et adaptent les terminologies employées afin de les aligner sur celles du nouveau Code pénal. Il met également fin au renvoi à l’ancien système de tripartition des peines appelé à disparaître.

Plus spécifiquement au niveau du Code wallon du tourisme, le système est simplifié par une fusion des anciennes première et deuxième catégories d’infractions et la requalification de la troisième catégorie en deux nouvelles catégories d’infractions. Cela contribue à une meilleure lisibilité du droit applicable et une meilleure cohérence avec le nouveau régime pénal. Enfin, et toujours pour le Code wallon du tourisme, le projet prévoit un régime dérogatoire ciblé afin de préserver la philosophie initiale du code qui privilégie les amendes plutôt que les peines privatives de liberté, ce que vous pourrez comprendre. En effet, le nouveau Code pénal prévoit, en cas de récidive, l’application de la peine du niveau supérieur. Or, dans le cadre du Code wallon du tourisme, l’application d’une peine vers le niveau deux aurait pour conséquence de réduire la place de l’amende alors même que celle-ci constitue aujourd’hui l’outil de sanction le plus approprié à la nature des infractions concernées. Le projet retient dès lors une solution équilibrée : pour les condamnations antérieures liées à des infractions touristiques, la peine demeure au niveau un. Toutefois, le juge conserve la faculté d’en doubler l’intensité lorsque les circonstances le justifient. Cette dérogation permet de préserver la cohérence de nos dispositifs sans affaiblir la réponse sanctionnatrice.

Pour conclure, ce projet de décret, comme vous l’avez constaté, a pour objectif de préserver les équilibres fondamentaux du droit wallon du tourisme et du patrimoine. Il vise à les sécuriser, à les actualiser et à les rendre pleinement compatibles avec le nouveau Code pénal, afin que les textes concernés puissent être adoptés avant son entrée en vigueur fixée, comme vous le savez, au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**Discussion générale**

**Mme la Présidente.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Muratore.

**Mme Sylvie Muratore** (PS). – Madame la Ministre, j’aurai quelques questions sur la forme et sur le fond. Concernant la forme, lors de l’examen du Code wallon du tourisme fin 2023, début 2024, Mme Goffinet s’étonnait que l’avis du ministre de la Justice n’eût pas été sollicité par votre prédécesseuse concernant le régime de sanctions qui était inscrit dans le code. Je cite Mme Goffinet : « Quand on ajoute de nouvelles

sanctions pénales, on est tenu d'avoir un avis conforme statué pour pouvoir inscrire ces sanctions dans le code. » Elle invoquait notamment l'article 11 de la loi spéciale pour justifier la demande d'un avis conforme du Gouvernement fédéral pour le nouveau régime de sanctions créé et une jurisprudence de la Cour constitutionnelle.

Les justifications complètes pour sa demande d'avis conforme étaient par ailleurs reprises dans l'amendement 11 du document 1557 (2024-2025) N° 3, déposé par Mme Goffinet.

Je souhaiterais dès lors vous poser la même question : l'avis conforme du Gouvernement fédéral, et spécifiquement du ministre de la Justice, devait-il être sollicité dans le cadre de l'examen de ces modifications du régime de sanctions visant à coller au nouveau Code pénal ?

Lors de l'examen du Code wallon du tourisme, fin 2023, un avis remis par le Collège des procureurs avait été sollicité, ce qui n'est pas le cas ici. Cet avis n'aurait-il pas éclairé nos travaux ?

Concernant le fond, il s'agit à première vue d'un décret présenté comme étant une simple adaptation au nouveau Code pénal, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Les avis des organes consultés sont par ailleurs courts et positifs.

Nous souhaitons toutefois obtenir des précisions concernant les montants des sanctions qui sont repris dans les modifications apportées à l'article 17 pour le Code du tourisme et aux articles 18 et 19 pour le Code du patrimoine. Dans le cadre du Code du tourisme, les montants sont inférieurs aux montants actuels alors qu'ils augmentent dans le Code du patrimoine. Pouvez-vous nous expliquer ces différences ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Desalle.

**Mme Caroline Desalle** (Les Engagés). – Madame la Ministre, le projet de décret soumis aujourd'hui à notre examen vise à adapter le Code wallon du tourisme et celui du patrimoine au nouveau Code pénal, dont l'entrée en vigueur est prévue en septembre prochain. Il s'agit d'un travail à la fois assez technique, mais indispensable, qui vise à garantir la cohérence, la sécurité juridique et la pleine effectivité de nos dispositifs décrets.

S'agissant plus particulièrement du Code wallon du tourisme, nous pouvons souligner l'approche équilibrée retenue en matière de sanctions. Le choix a été fait de privilégier une logique proportionnée en donnant la priorité aux amendes plutôt qu'aux peines d'emprisonnement pour des infractions ne justifiant pas nécessairement une réponse pénale lourde. Cela n'enlève évidemment rien à la nécessité de respecter ses obligations, lesquelles contribuent directement à la qualité de l'offre touristique, à la sécurité des visiteurs

ainsi qu'au maintien d'une concurrence loyale entre les opérateurs du secteur.

Les situations visées concernent notamment l'usage non autorisé d'une dénomination protégée, l'exploitation d'un hébergement touristique sans enregistrement, l'absence d'attestation de sécurité incendie ou encore les entraves aux contrôles. En parlant d'obligation d'enregistrement des hébergements touristiques et au vu de l'entrée en application du règlement européen sur les locations de courte durée, j'aimerais vous interroger, Madame la Ministre, sur l'état d'avancement de la mise en place d'une cellule Infractions-Sanctions au sein de Tourisme Wallonie afin d'assurer l'effectivité des règles en vigueur.

Par ailleurs, au-delà des contrôles et des sanctions, il apparaît également important d'accompagner les propriétaires d'hébergement touristique dans la compréhension de leurs obligations. Quelles actions de sensibilisation et d'accompagnement sont actuellement prévues à leur destination ?

J'enchaîne sur le fait que nous souhaiterions déposer un amendement que vous avez normalement tous reçu. Cet amendement vise à actualiser les références aux infractions dans l'ancien Code pénal afin de les aligner sur le nouveau Code pénal. L'absence de condamnation de l'exploitant ou du gestionnaire d'une attraction touristique par l'une de ces infractions étant une condition préalable à l'octroi de la certification. C'est entre l'article 1 et l'article 2 du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine, afin d'assurer leur conformité. Vous avez ici tout le petit chapitre qui s'y réfère. Je ne vais pas le lire puisque tout le monde l'a sous les yeux.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge** (MR). – Chers collègues, Madame la Ministre, merci pour ce projet de décret qui est essentiellement technique, avec cette mise en conformité des codes en question, dont le nouveau Code pénal. Puisqu'il n'y a pas de discussion politique à avoir sur ce texte, mon intervention sera particulièrement brève.

D'abord, je tiens à saluer le travail légistique qui a été réalisé tant par vos équipes que par l'administration. Quand on parle de technicité d'un décret, il faut bien se rendre compte que cela demande un travail important en amont. Par ailleurs, nous avons pu découvrir les remarques du Conseil d'État et constater qu'elles ont été globalement prises en compte, notamment en ce qui concerne le renforcement juridique du texte.

Ensuite, comme l'avis du Conseil du tourisme l'indique, je tiens à souligner positivement votre choix d'un maintien d'un régime de sanctions proportionnées. Le choix du niveau 1 du nouveau Code pénal pour les sanctions respecte tout à fait l'esprit du Code wallon du tourisme et du Code wallon du patrimoine.

Enfin, ce texte ne modifie fondamentalement pas la philosophie des deux codes, mais il adapte les mécanismes de sanction ainsi que plusieurs références afin d'éviter des incohérences ou des difficultés d'application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Il bénéficiera de notre soutien et notre vote favorable sans réserve.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Merci à chacune pour vos réactions. Je vais commencer par répondre aux questionnements de Mme Muratore par rapport à l'avis de la ministre de la Justice à solliciter. On ne crée pas de nouvelles sanctions ici, on ne fait que les adapter. Ceci nous soustrait à la consultation du Fédéral. Nous avons pris la peine, au niveau de mes équipes, de consulter le Conseil d'État qui nous avait confortés par rapport à cette option.

En ce qui concerne les montants des sanctions, on les fait coller au niveau de la réalité. Nous avons sollicité l'assistance technique de M. Vandermeersch, l'un des avocats généraux du parquet auprès de la Cour de cassation, et également l'un des trois membres de la Commission de réforme du droit pénal qui a été chargé de travailler à nos côtés par rapport à ces propositions de modification du Code pénal. C'est avec son expertise aussi que les montants ont été fixés.

Le Code du patrimoine prévoit toute une série de mesures alternatives aux sanctions : l'avertissement préalable assorti d'un délai de mise en conformité, l'injonction qui peut être donnée d'interrompre les travaux, de cesser d'utiliser les bâtiments concernés, de ne pas accomplir les actes ou les faits qui constituent l'infraction, de prendre toutes les mesures, en ce compris la mise sous scellés pour assurer l'application immédiate de l'ordre d'interruption ; ordonner la réalisation d'actes et de travaux provisoires ou la mise en place de mesures provisoires pour protéger, préserver et conserver le bien concerné ; ou encore, moyennant des transactions, imposer une demande de régularisation en sollicitant une autorisation patrimoniale. Vous voyez que l'on a déjà en amont toute une série d'outils qui nous permettent d'amener toute la prudence et les impératifs requis par rapport à la bonne application du Code du patrimoine.

En ce qui concerne vos questions, Madame Desalle, par rapport à l'état d'avancement d'une cellule « Infractions-Sanctions » au sein de Tourisme Wallonie, cette cellule est en cours de structuration. Un agent constatateur a été recruté en janvier dernier.

Je voudrais insister sur le fait que le Code wallon du tourisme est entré en vigueur l'été dernier. Dans un premier temps, il m'importe aussi de pouvoir, à travers Tourisme Wallonie, renforcer toute la dynamique de

sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires. C'est la première étape avant d'aller plus loin. Dans un second temps, lorsque la collaboration avec les plateformes numériques sera pleinement opérationnelle, notamment dans le cadre de l'application du STR et du travail législatif que l'on mène en la matière ; nous arriverons alors avec un volet plus contraignant, et ce, encore une fois, dans un souci de proportionnalité, mais également d'équité entre les opérateurs.

Par rapport aux actions de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires d'hébergement touristique, je vous rappelle que le STR est entré en vigueur le 20 mai dernier, qu'une campagne de sensibilisation est en cours aujourd'hui, coordonnée et menée par Tourisme Wallonie, qui rappelle cette exigence et cette obligation aujourd'hui d'enregistrer les hébergements touristiques.

De notre côté, au niveau du Code wallon du tourisme, nous avons validé la première lecture des textes au niveau du Gouvernement wallon et nous arriverons à un dispositif juridique qui sera terminé ici fin d'année et qui viendra encore conforter les dynamiques et renforcer de la communication et de l'imposition par rapport au règlement STR.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Muratore.

**Mme Sylvie Muratore** (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse qui éclairent nos questionnements.

**Mme la Présidente.** – Un amendement (Doc. 565 (2025-2026) N° 2) est déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

### *Examen et vote des articles*

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le Code wallon du Tourisme et le Code wallon du Patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1).

#### **Art. 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté à l'unanimité des membres.

Un amendement visant à insérer un article 1<sup>er</sup>/1 est déposé par Mme Desalle, M. Gardier, Mmes Gysen et Bluge (Doc. 565 (2025-2026) N° 2).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 2 à 22**

Les articles 2 à 22 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 à 22 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### *Vote sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Code wallon du Tourisme et le Code wallon du Patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission du tourisme et du patrimoine recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, par l'assemblée plénière.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – J'ai manqué à mes devoirs, parce que j'ai oublié de remercier les équipes des administrations et de mon cabinet, qui ont fait le nécessaire pour que l'on soit dans les temps pour effectuer cette mise en conformité par rapport au Code pénal. Je remercie donc chaque personne qui s'est impliquée dans ces révisions.

## **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,**

### **sur « le soutien aux communes et associations locales pour le petit patrimoine populaire »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux communes et associations locales pour le petit patrimoine populaire ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Madame la Ministre, la DPR affirme la volonté du Gouvernement de renforcer l'attractivité des territoires wallons en valorisant notamment le patrimoine et le tourisme. Dans ce cadre, le petit patrimoine populaire – chapelles, potales, kiosques, fontaines et autres – de nos villages constitue un marqueur essentiel de l'identité locale et de la mémoire collective.

Pourtant, de nombreuses communes et associations locales signalent des difficultés croissantes pour entretenir, restaurer ou mettre en valeur ce patrimoine de proximité, souvent en raison du coût des travaux, de la complexité administrative ou du manque de dispositifs spécifiques adaptés à ces éléments de petite taille. Or, ce patrimoine contribue non seulement à la préservation de l'histoire locale, mais également à l'attractivité touristique des territoires ruraux et au développement des itinéraires de découverte, notamment pédestres et cyclistes.

Une simplification des procédures administratives pour les petites opérations de restauration patrimoniale est-elle à l'étude ? Estimez-vous que le plafond d'aide proposé par l'AWaP, d'un montant de 10 000 euros, est encore pertinent ? Une évolution est-elle envisagée ? Enfin, comment les dossiers sont-ils accueillis au sein de l'administration ? La majorité de ceux-ci peuvent-ils bénéficier d'un soutien de la Région ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, depuis plusieurs dizaines d'années, la Wallonie mène une campagne de protection du petit patrimoine populaire wallon, qui maille son territoire comme autant de points d'intérêt et de repères pour toute la population. À ce titre et conformément à la DPR, nous poursuivons le soutien de la promotion de ce patrimoine via différents mécanismes de quatre ordres :

- l'octroi de subventions spécifiques ;
- des modules de formation organisés par l'AWaP en vue de former les acteurs locaux, notamment aux gestes d'entretien et de restauration ;
- des actions pédagogiques proposées aux écoles afin de sensibiliser les plus jeunes à la richesse de leur patrimoine local ;
- la promotion du patrimoine rural.

En ce qui concerne plus spécifiquement les aides financières, l'AWaP reçoit chaque année une centaine de demandes de subventions pour des travaux sur des éléments du petit patrimoine populaire wallon. À cet égard, le nouveau Code wallon du patrimoine, entré en vigueur en 2024, a porté le montant maximum d'intervention de 7 500 à 10 000 euros. Il n'est pas prévu, pour l'instant, de revoir ce montant ni le taux d'intervention, fixé à 75 %.

Par ailleurs, la procédure a été simplifiée pour les demandeurs privés – dont font partie nombre d'associations locales –, puisque le recours à un marché public n'est désormais plus nécessaire. Seule la consultation de trois entreprises est exigée. Pour les communes et les associations publiques, par contre, le passage par un marché public reste obligatoire. La procédure de traitement des dossiers a aussi été simplifiée au niveau de l'AWaP : vu le faible montant des subsides, les dossiers ne sont plus soumis au visa de l'Inspection des finances, ce qui permet de réduire les délais. Toujours en matière de simplification, les demandes de subsides peuvent être introduites tant par courrier ou par mail que via la plateforme Mon Espace, ce qui garantit l'accès à tous les citoyens wallons.

Sur la centaine de demandes de subsides pour le petit patrimoine populaire wallon reçues chaque année, une bonne moitié débouche réellement sur un arrêté de subsides et sur des travaux. Les autres, lorsqu'elles sont recevables, sont soit mises en suspens ou abandonnées par le demandeur, soit refusées. Toutefois, les refus restent très rares et relèvent du non-respect des exigences prévues dans le Code wallon du patrimoine.

Je rappelle aussi que, malgré le contexte budgétaire que nous connaissons, j'ai veillé à amplifier les articles budgétaires relatifs aux subventions à la restauration du petit patrimoine populaire wallon en 2026, puisque nous avons dégagé à cet effet un budget de 445 000 euros, contre 320 000 euros en 2025. J'ai, en effet, la réelle volonté de soutenir ce type de patrimoine, qui nous est cher, à nous comme aux Wallonnes et Wallons.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Chintinne.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse assez complète. En effet, les procédures ont été simplifiées. J'entends également la modification du Code wallon du patrimoine qui a fait passer les plafonds de 7 500 à 10 000 euros.

On connaît aussi une évolution, en termes de coût des matériaux et autres, qui est importante. À l'avenir, il y aura peut-être une évolution. Vous l'avez souligné, vous avez mis des moyens importants. Il est important de communiquer sur le sujet parce que, généralement – on a encore un cas dans une commune que je connais relativement bien –, tout le monde passe à côté de cette possibilité. Or elle est importante avec un montant de 10 000 euros, limité à 75 %. Il faut donc un apport de 25 %, mais c'est tout de même un plus. Je retournerai vers ces associations pour leur préciser que le budget est présent et que le taux est généralement de 50 %, ce qui n'est déjà pas mal.

**Question orale  
de Mme Armelle Gysen  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la programmation du « Patrimoine en  
spectacle » »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la programmation du « Patrimoine en spectacle » ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés).** – Madame la Ministre, le lancement de la programmation « Patrimoine en spectacle » approche à grands pas. Elle se positionne entre les Journées européennes de l'archéologie, organisées les 13 et 14 juin, et les Journées du patrimoine, prévues les 12 et 13 septembre. Cette programmation estivale mêle patrimoine et tourisme. Elle a donc bien été annoncée. Dans ce cadre, un appel à candidatures a été lancé en début d'année afin de soutenir des événements organisés au sein de lieux patrimoniaux.

Cette initiative vise à renforcer l'attractivité des sites concernés, à susciter l'intérêt du grand public et à accroître la visibilité ainsi que la fréquentation du patrimoine wallon. Pour mener à bien ce projet, plusieurs acteurs sont mobilisés, notamment l'Agence wallonne du patrimoine, VisitWallonia et Tourisme Wallonie. Cette orientation se traduit également dans le budget 2026, qui prévoit une enveloppe de 250 000 euros destinée à la valorisation touristique du patrimoine au sein du budget de VisitWallonia.

Le programme de cette édition du « Patrimoine en spectacle » est-il désormais finalisé ? Combien de sites patrimoniaux participeront à cette programmation estivale ? Quels types d'événements et d'animations seront proposés au public ? Une stratégie de promotion spécifique a-t-elle été arrêtée afin d'assurer la visibilité

de l'événement auprès des publics wallons et internationaux ? Une communication régulière autour de la programmation est-elle prévue dans les médias ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, temps fort de cet été, la programmation « Patrimoine en spectacle », fruit d'une collaboration fructueuse entre l'AWaP et VisitWallonia, que j'ai souhaité initier, est à présent finalisée. J'aurai l'occasion de présenter cette nouvelle initiative lundi prochain lors d'une conférence de presse, mais voici déjà, en primeur, quelques éléments.

Durant les trois mois couverts par la programmation, soit de mi-juin à mi-septembre, près d'une cinquantaine de lieux patrimoniaux, historiques ou de caractère seront mis en avant. Le public pourra découvrir de nombreuses facettes du patrimoine wallon sous un angle résolument festif. Les activités proposées sont très variées : spectacle de feu, reconstitutions historiques, visites immersives, concerts, festivals. Ces activités ont d'ailleurs été sélectionnées pour plaire au plus grand nombre et faire découvrir ou redécouvrir à ce public des sites patrimoniaux majeurs ou d'intérêt régional.

Pour promouvoir cette programmation, une stratégie multicanal a été établie. Elle comporte plusieurs volets et vise tant la notoriété de ce nouveau concept au travers d'une communication coupole regroupant les différents événements, que la promotion des événements eux-mêmes organisés durant l'été et les Journées européennes du Patrimoine organisées le second week-end de septembre au travers d'activités gratuites.

Les canaux utilisés sont principalement les médias sociaux, la presse écrite, la radio, une brochure prévue en papier et en digital, mais aussi de l'affichage. Pour cette première expérience, la promotion est essentiellement tournée vers le marché belge francophone avec la volonté, lors des prochaines éditions, de l'ouvrir vers le marché international, en fonction de l'évaluation qui sera menée à la suite de cette première expérience. À ces canaux s'ajoutent différentes actions de promotion dans la presse, avec de nombreux articles prévus dans *Moustique*, RTBF Actus, *7Dimanche*, *Vacancesweb*, *La Dernière Heure*, *Femmes d'aujourd'hui*, *La Libre Belgique* ; un encartage de la brochure dans le magazine *Moustique* ; une campagne de *lead* dans *Femmes d'aujourd'hui* et *Vacancesweb* ; et puis des interventions radio sur VivaCité, La Première et Bel RTL ainsi qu'en télévision, début juillet.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Gysen.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de ces excellentes nouvelles, puisque l'été sera certainement festif autour de ces lieux patrimoniaux. On ne peut que s'en réjouir,

d'autant plus dans ce climat parfois un peu morose pour l'ensemble de la planète, dirons-nous.

En tout cas, je vois que la collaboration fait force et cela fait plaisir à entendre. La complémentarité entre patrimoine et tourisme s'inscrit pleinement dans cette proposition à la belle communication et, je l'espère, avec une évaluation positive et des Belges au rendez-vous puisque c'est une manière d'ouvrir à des publics plus larges un patrimoine resté parfois discrètement derrière ses murs.

Voilà donc une très belle initiative que je ne peux que saluer, en espérant que la dimension internationale prendra son envol dès l'année suivante.

**Question orale  
de Mme Caroline Desalle  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la certification des offices du tourisme »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la certification des offices du tourisme ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

**Mme Caroline Desalle** (Les Engagés). – Madame la Ministre, le décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du tourisme prévoit que les syndicats d'initiative et offices du tourisme disposent jusqu'au 30 juin 2026 pour introduire leur demande de certification en tant qu'office du tourisme sous peine de perdre le bénéfice des subventions qui leur sont octroyées en exécution du Code wallon du tourisme. Lorsque plusieurs structures reconnues coexistent sur le territoire d'une même commune, ce délai est porté au 30 juin 2027.

Parallèlement, vous avez annoncé une réflexion plus large sur la réorganisation du paysage des organismes touristiques, en particulier sur les missions respectives des maisons du tourisme. Cette perspective suscite des interrogations légitimes chez les acteurs locaux qui peinent aujourd'hui à apprécier de manière claire et stable le cadre dans lequel ils seront appelés à exercer leurs missions à moyen terme. Cette incertitude est d'autant plus importante que le nouveau code confie explicitement la mission d'accueil touristique aux offices du tourisme alors même que, sur le terrain, certaines maisons du tourisme ont déjà revu leur positionnement en conséquence, en décidant de ne plus exercer cette mission. Or, les offices du tourisme ne disposent pas toujours des moyens humains, organisationnels et budgétaires suffisants pour assumer cette mission. Dans ce contexte, il peut apparaître

compromis de demander aux offices du tourisme de s'inscrire dans des délais rapprochés dans un processus de certification structurant, alors même que les contours de la réforme à venir demeurent encore incertains.

Quel est à ce jour l'état d'avancement du processus de certification des offices du tourisme ? Combien de structures ont-elles déjà introduit une demande ou obtenu leur certification ? Enfin, afin d'éviter que des opérateurs ne soient pénalisés ou contraints d'engager des démarches qui devraient être revues à brève échéance, n'y aurait-il pas lieu d'envisager un report des délais de certification, à tout le moins jusqu'à la clarification complète du futur cadre organisationnel ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, actuellement, sur 94 dossiers de demande de certification introduits auprès de Tourisme Wallonie, 45 offices du tourisme ont obtenu leur certification.

Si certains offices du tourisme ont pu obtenir leur certification, d'autres, parce qu'ils n'ont pas encore introduit de dossier, parce que leur demande a été refusée à ce stade ou parce qu'elle a été acceptée sous réserve, se heurtent à de réelles difficultés pour rencontrer l'ensemble des critères fixés par le Code wallon du tourisme. Citons par exemple le fait d'assurer un accueil au minimum 100 jours par an en disposant de personnel qualifié et en nombre suffisant. Cette exigence peut se révéler particulièrement difficile à remplir. L'obligation d'assurer une ouverture minimale de 100 jours par an n'est pas nouvelle en soi, puisqu'elle figurait déjà dans l'ancien code. Toutefois, le contexte dans lequel elle s'applique a évolué : dès lors que les maisons du tourisme ne sont plus tenues d'assurer elles-mêmes une mission d'accueil, cette responsabilité repose davantage sur les épaules des offices du tourisme. Le contrôle de l'application de cette exigence s'en trouve donc plus contraignant pour les structures locales qui doivent, souvent avec des moyens budgétaires limités, des ressources humaines sous tension et dans un contexte de fragilisation des finances communales, assumer plus directement cette mission de terrain.

Je ne remets nullement en cause les orientations qui ont présidé à l'adoption du code : elles répondaient à une volonté de structurer l'offre touristique et de garantir un accueil de qualité et homogène sur l'ensemble du territoire. Cependant, chacun constate aujourd'hui que les temps ont changé. Le contexte institutionnel, budgétaire et opérationnel a évolué et, avec lui, les conditions dans lesquelles les offices de tourisme exercent leurs missions.

À l'approche de l'échéance de juin 2026, je suis attentive au devenir des dossiers qui doivent encore être

introduits, complétés ou réexaminés, ainsi qu'à la situation des structures qui risqueraient d'être mises en difficulté, faute de pouvoir répondre dans les temps à l'ensemble des exigences. Il ne serait pas responsable de fermer complètement les yeux sur cette réalité.

C'est également dans ce cadre que je souhaite poursuivre la réflexion sur l'évolution du paysage touristique wallon, en clarifiant les missions d'accueil, en les balisant davantage et en les inscrivant dans une logique à la fois budgétaire et territoriale, mais surtout dans une logique de service au touriste. Dans cette perspective, je vous rejoins, Madame la Députée : une prolongation des délais apparaît comme une réponse de bon sens. Elle permettrait de sécuriser les structures aujourd'hui engagées dans la transition, de ne pas pénaliser celles qui poursuivent leur travail de mise en conformité et de nous donner le temps nécessaire pour revoir le paysage touristique avec méthode, dans le respect des acteurs en place et des réalités territoriales. L'objectif n'est assurément pas de revenir en arrière, mais de faire évoluer notre action publique au regard d'une réalité qui, elle, a profondément changé.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Desalle.

**Mme Caroline Desalle** (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et transparente. Celle-ci met en lumière une réalité que bon nombre d'acteurs de terrain nous relaient. Vous l'avez dit : 94 dossiers de demande de certification ont été introduits auprès de Tourisme Wallonie et, à ce jour, 45 offices de tourisme ont obtenu leur certification. Certes, il reste du travail.

Par ailleurs, j'entends, à la lecture de votre réponse, que ce sont les plus petites structures qui sont les plus touchées. Il est dès lors essentiel de les accompagner afin qu'elles ne soient pas pénalisées. En effet, elles sont essentielles pour la valorisation de nos territoires.

J'entends, en outre, que, à l'approche de l'échéance de juin 2026, vous êtes particulièrement attentive au devenir de ces dossiers. Je soutiens pleinement votre sens des responsabilités, qui consiste à ne pas fermer les yeux sur cette réalité. J'entends une prolongation des délais qui, à mon sens, est une excellente idée afin de ne pas pénaliser les structures aujourd'hui engagées dans cette transition ni celles qui poursuivent le travail de mise en conformité.

Comme vous l'avez dit, on ne revient pas en arrière et l'on ne remet nullement en question les orientations du Code, mais on s'adapte et l'on évolue au regard des réalités de terrain. Vous l'avez dit aussi : c'est une question de bon sens.

**Question orale  
de M. Charles Gardier  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « les hackers du tourisme »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les hackers du tourisme ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

**M. Charles Gardier (MR).** – Madame la Ministre, il y a quelques semaines, Pierre et Vacances, Center Parcs, Belambra et Gîtes de France ont subi des cyberattaques de grande ampleur. Cet incident de sécurité a conduit à l'exposition de certaines données personnelles, avec un historique pouvant remonter à 10 ans.

Quelles protections sont mises en place pour les opérateurs en Wallonie, plus spécifiquement pour ceux en lien direct avec VisitWallonia ? Ce système a-t-il été renforcé depuis les dernières attaques informatiques en Wallonie ? En effet, comme on le sait, ce n'est pas le seul secteur qui a subi des attaques. Comment assurer aux visiteurs une sécurité totale lorsqu'ils utilisent un service en Wallonie ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.** – Monsieur le Député, les récentes cyberattaques ayant touché plusieurs opérateurs touristiques européens rappellent, en effet, l'importance de la vigilance en matière de sécurité informatique. Les opérateurs mentionnés sont des entreprises commerciales proposant des locations payantes. À ce titre, ils traitent les données de leurs clients et intègrent nécessairement des solutions de paiement. La majorité des sites de VisitWallonia, quant à eux, ont pour objectif la promotion des attractions et hébergements auprès du grand public. Ils ne stockent donc actuellement que des données de base pour l'abonnement à des newsletters.

S'agissant des mesures de protection mises en place, Tourisme Wallonie procède actuellement à la migration de sa plateforme vers une solution cloud plus moderne et mieux sécurisée qui intègre notamment des mécanismes d'authentification renforcés via Itsme ou en lien avec les services fédéraux BOSA. Parallèlement, Tourisme Wallonie poursuit le renforcement de la sécurité de son infrastructure interne, notamment par une meilleure gestion des accès, l'application régulière des mises à jour de sécurité ainsi que par des actions de surveillance.

Par ailleurs, dans les collaborations entre l'administration et les prestataires touristiques, une attention particulière est portée au respect d'exigences minimales de sécurité informatique ainsi qu'au partage de bonnes pratiques.

En parallèle, VisitWallonia applique aussi, depuis plusieurs années, des exigences spécifiques en matière de cybersécurité dans les cahiers des charges de ses projets digitaux. Ces exigences portent tant sur la conformité au RGPD que sur l'utilisation de bonnes pratiques en matière d'infrastructure sécurisée.

Au regard des éléments développés, vous aurez compris que les services de l'administration poursuivent un renforcement continu de la sécurité informatique, afin de prévenir au maximum les risques et de garantir un haut niveau de protection, tant pour les usagers que pour les données traitées dont ils disposent.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse très complète et le suivi de ce dossier très important. C'est un réel enjeu. En plus, dans le futur – déjà presque dans le présent d'ailleurs –, ce sera un élément déterminant d'utilisation de ces outils. Plus on va pouvoir envoyer un message et, au-delà d'un message, avoir une réalité de sécurité sur les sites de VisitWallonia – mais pas que, parce que c'est un problème beaucoup plus large –, plus on va avoir des possibilités de bien travailler et de rassurer le public utilisateur. Ce sera de plus en plus nécessaire.

**Question orale  
de M. Charles Gardier  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « le Travel Trends Report 2026 »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le Travel Trends Report 2026 ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

**M. Charles Gardier (MR).** – Madame la Ministre, le Travel Trends Report 2026 du Mastercard Economics Institute, qui analyse les tendances et habitudes de dépenses des voyageurs du monde entier, met en lumière une Europe toujours au centre de flux touristiques mondiaux. Néanmoins, les habitudes de voyages changent en profondeur, avec des clientèles plus attentives aux prix, plus centrées sur l'expérience et plus diversifiées dans leurs pratiques.

Entre 2022 et 2025, les dépenses liées aux trains ont progressé, traduisant une évolution des attentes des voyageurs pour qui le trajet ferait de plus en plus aujourd'hui partie de l'expérience touristique. Les Espagnols, par exemple, figurent parmi les utilisateurs les plus réguliers du train, avec 2,7 % contre 1,8 % en 2022, une nette évolution ; devant les Néerlandais, avec 2,2 % contre 1,3 % en 2022 ; les Belges et les Britanniques avec 2,1 % chacun.

Cette dynamique s'inscrit également dans un contexte de transition vers les mobilités jugées plus durables, soutenues par les politiques européennes en faveur des rails.

Ce rapport est-il analysé dans votre administration ? Quelles leçons peuvent en être tirées pour peut-être une meilleure approche, notamment par le rail en Wallonie, de cet aspect touristique ? Avez-vous déjà eu des concertations, par exemple, avec votre collègue ministre en charge de la SNCB au Gouvernement fédéral sur cette thématique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, les constats posés par ce rapport rejoignent plusieurs évolutions que nous observons déjà en Wallonie : le développement du slow tourisme, la montée en puissance du vélotourisme ainsi que l'intérêt croissant pour des vacances à plus faible empreinte carbone. Ces aspirations correspondent aujourd'hui à une préoccupation bien réelle et traduisent une demande croissante des touristes pour des expériences plus proches, plus durables, plus apaisées et mieux connectées au territoire.

Pour Tourisme Wallonie et pour l'Observatoire wallon du tourisme, l'étude que vous mentionnez constitue avant tout un outil d'observation stratégique. Elle vient enrichir les analyses déjà conduites à l'échelle wallonne et confirme la pertinence des orientations que nous poursuivons aujourd'hui.

S'agissant plus particulièrement du rail, ces constats confortent pleinement ma volonté de renforcer des liens entre mobilité et tourisme afin de proposer une offre plus intégrée, plus lisible et plus durable. Mon administration et mon cabinet, ainsi que celui de mon collègue François Desquesnes, travaillent conjointement sur cette réflexion, dans la continuité du groupe de travail consacré à l'accessibilité des sites touristiques qui, pour rappel, a permis de faire émerger les lignes Évasion. Les échanges ont été relancés avec les fédérations professionnelles afin d'identifier les priorités et de faire émerger des pistes d'actions concrètes. Des contacts sont également pris à l'échelon fédéral, car cette articulation entre rail, accessibilité et attractivité touristique suppose une coordination entre

les différents niveaux de pouvoir. Cette ambition s'inscrit d'ailleurs dans une dynamique déjà engagée en Wallonie.

Ceci étant dit, plusieurs produits touristiques ont déjà été développés afin de mieux articuler l'usage du train avec la pratique de modes actifs doux, comme la marche ou encore le vélo. On peut notamment citer la route UNESCO à vélo, les circuits des abbayes trappistes à pied ou à vélo, ainsi que les différentes brochures consacrées à la rando ou au cyclotourisme.

Le produit « Slow Trip – 12 séjours sans voiture », développé par VisitWallonia avec Railtrip.travel et Hike Up, constitue également un exemple concret de cette orientation. Il met en valeur des séjours combinant le train avec la marche ou le vélo.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier** (MR). – Merci pour votre attention sur cette thématique. Une chose dans la réponse me paraît vraiment importante : ce qui est observé sur le terrain, chez nous, confirme les résultats d'une enquête plus large. Cette tendance importante – vous avez bien fait de signaler que l'on ne parlait pas que de rails – de slow tourisme est en train de grandir. C'est évidemment important de parler de ce type de tourisme en général.

Effectivement, nous ne devons pas être à la traîne. J'entends que ce n'est pas le cas. J'entends que des initiatives sont prises en ce sens. J'entends que l'on est finalement à la pointe. Il faut continuer à l'être parce qu'effectivement cette tendance lourde va être de plus en plus importante dans les années à venir. Nous devons être prêts et nous serons prêts, j'en suis convaincu.

**Question orale  
de M. Charles Gardier  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la visibilité des circuits touristiques »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la visibilité des circuits touristiques ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

**M. Charles Gardier** (MR). – Madame la Ministre, la Wallonie regorge d'activités en tout genre, qu'elles soient naturelles, sportives, touristiques, patrimoniales, et cetera. On sait aussi que la communication autour de chaque projet n'est pas toujours simple. Comment se

faire reconnaître dans des offres qui se diversifient et naissent par-ci et par-là ?

Une réflexion m'est venue sur le besoin pour ces lieux de travailler en équipe.

J'ai l'impression que je me suis trompé de question. En fait, pour être honnête avec vous, quel est le nom de la question ?

**Mme la Présidente.** – C'est sur la visibilité des circuits touristiques.

**M. Charles Gardier (MR).** – Effectivement, je me suis trompé.

**Mme la Présidente.** – Cela arrive souvent quand on a plusieurs questions. Il n'y a pas de souci, Monsieur le Député.

**M. Charles Gardier (MR).** – J'en reviens à cette question sur la visibilité des circuits touristiques.

Madame la Ministre, la route des châteaux franchit trois frontières linguistiques et longe deux bonnes douzaines de castels, demeures et palais. Elle est à découvrir par segments ou à la façon d'un rallye touristique. On parle quand même de près de 80 kilomètres de découvertes. C'est parfois, malheureusement, encore méconnu.

Comment valoriser ces circuits avec l'arrivée des beaux jours ? Dans cette dynamique, quelles sont les initiatives prises par VisitWallonia avec la RTBF, par exemple ? Quels accords sont mis en place en amont des périodes estivales, mais aussi tout au long de l'année ?

De même, quel travail précis est réalisé avec la RTBF pour utiliser le patrimoine et le tourisme dans les émissions ? Il y a déjà des initiatives, mais peut-être pourrait-on en faire plus.

Quels lieux sont proposés chaque année ? Comment sont-ils choisis ? Un concours pourrait sans doute être mis en place pour dynamiser, exposer encore mieux ces circuits et cette route, par exemple, pour susciter un enthousiasme encore plus important.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, VisitWallonia développe et met en valeur une large gamme de circuits touristiques, qu'ils soient pédestres, cyclables, en train ou en voiture. Ces itinéraires permettent de découvrir la richesse et la diversité du territoire wallon au travers d'expériences variées, mais aussi thématiques.

À titre d'exemple, je peux citer :

- le sentier des abbayes trappistes ;

- les balades autour des châteaux ;
- les slow trips combinant marche, train et vélo, ou encore les itinéraires cyclables liés au patrimoine UNESCO.

Ces circuits font l'objet d'une promotion, tant en Belgique qu'à l'étranger, au moyen de différents canaux :

- les sites internet multilingues de VisitWallonia ;
- les réseaux sociaux ;
- les collaborations avec des influenceurs ;
- les publications éditoriales ;
- les relais médiatiques, parmi lesquels figure la RTBF.

À cet égard, VisitWallonia entretient une collaboration régulière avec la RTBF, qui se décline sous plusieurs formats et tout au long de l'année, avec une intensification particulière à l'approche et durant la période estivale. Cette collaboration se traduit notamment par la publication, en 2026, de nombreux articles sur RTBF Actu, couvrant différentes thématiques, dont le patrimoine et les circuits touristiques. VisitWallonia intervient également comme facilitateur pour identifier et proposer des intervenants dans le cadre d'émissions récurrentes telles que *Le 6-8* ou l'Agence du tourisme. D'autres collaborations peuvent également être mentionnées, notamment autour d'émissions comme *Les Ambassadeurs* ou encore certains podcasts diffusés sur Tipik.

En ce qui concerne plus particulièrement la mise en valeur de sites touristiques patrimoniaux, l'AWaP a également noué un partenariat avec la RTBF autour de l'émission *J'ai les clés*. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Il importe que VisitWallonia et l'AWaP puissent renforcer leurs synergies et mutualiser certaines actions, notamment en matière de promotion « grand public », afin d'optimiser l'ampleur et les retombées.

La programmation « Patrimoine en spectacles » et les prochaines Journées du patrimoine sont les premières concrétisations de ces collaborations renforcées.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je remercie Mme la Ministre pour ces réponses. Elles sont claires. On voit l'intérêt porté à la matière. Je n'ai pas de question ou de remarque particulière, si ce n'est que je me rends compte que la problématique et le sujet sont vraiment pris à cœur par la ministre, ce dont je me réjouis.

**Question orale**  
**de M. Charles Gardier**  
**à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du**  
**Tourisme, du Patrimoine et de**  
**la Petite Enfance,**  
**sur « la création de coopératives touristiques »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la création de coopératives touristiques ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

**M. Charles Gardier (MR).** – Madame la Ministre, sans être une question similaire, mes questions se recoupent un peu. On pourrait considérer que la question que je vais poser pourrait concerner la question précédente. La Wallonie regorge d'activités en tout genre qu'elles soient naturelles, sportives, touristiques, patrimoniales, comme nous venons de l'évoquer. On sait aussi que la communication autour de chaque projet n'est pas toujours simple. Comment se faire reconnaître dans des offres qui se diversifient et naissent par-ci par-là ?

Une réflexion m'est venue sur le besoin pour ces lieux de travailler en équipe. Je pense, par exemple, à un gîte qui va faire une offre comprenant une visite patrimoniale, une sortie en VTT ou encore une sortie qui va plaire aux enfants. On peut imaginer toute une série de choses qui seraient proposées dans le cadre d'un package.

Comment faire rencontrer ces activités qui se complètent et rendre l'offre attractive ? Pourquoi ne pas proposer aux personnes qui collaborent de créer des circuits personnalisés ? Tout le monde pourrait y gagner en visibilité, mais aussi en attractivité et ainsi augmenter le nombre de visiteurs. Le tout serait rassemblé sur un même site et avec une même référence.

Des initiatives existent-elles déjà ? Sont-elles déjà soutenues ? Dans la négative, un tel projet pourrait-il répondre aux besoins du secteur ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier,** Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la Wallonie bénéficie d'une offre touristique diversifiée, dont la visibilité des initiatives locales et la mise en réseau des opérateurs constituent des enjeux pour le secteur.

Cette mise en réseau relève des missions des organismes touristiques, en particulier des offices du tourisme et des maisons du tourisme. À l'échelle communale ou supracommunale, ceux-ci ont vocation à

soutenir la création de produits intégrés associant hébergements, patrimoine, gastronomie, mobilité douce, activités sportives et expériences de terroir. Ces démarches permettent de structurer des offres cohérentes et attractives, susceptibles d'être promues en Wallonie comme à l'international, notamment sous la forme de séjours thématiques.

Plusieurs initiatives territoriales en témoignent. À titre d'exemple, parmi tant d'autres, la Maison du tourisme Explore Meuse a développé une offre combinant la visite du château de Bioul, une croisière sur la Meuse et un repas valorisant les produits du terroir. De son côté, Destination Brabant propose, pour son édition 2026, le produit « Vino-trip » décliné sur sept week-ends. Ces séjours de « slow tourisme » associent patrimoine, vignobles, hébergements et restauration gastronomique, pour optimiser l'expérience des visiteurs.

La coopération entre opérateurs touristiques existe sur le terrain et répond à la fois à certaines attentes du secteur et à l'évolution des aspirations de profils de visiteurs, de plus en plus en quête d'expériences personnalisées.

S'agissant de la visibilité, VisitWallonia contribue à la promotion de produits intégrés à l'échelle. C'est notamment dans ce cadre que cinq circuits « Vignobles & châteaux » ont été lancés en 2023 et 2024. Son rôle se distingue toutefois de celui des organismes touristiques locaux, dans la mesure où il s'inscrit avant tout dans une logique transversale et régionale.

Ainsi, Monsieur le Député, mon ambition n'est pas d'ajouter des plateformes dans le paysage touristique, mais de veiller à soutenir les organismes touristiques dans leur rôle de mise en réseau, de valorisation des initiatives locales et de structuration d'offres attractives et cohérentes à l'échelle des territoires, avec au besoin l'appui de VisitWallonia par son rôle de coupole.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je tiens à vous rassurer : je ne tenais pas nécessairement à rajouter des plateformes. Je ne doutais pas que des expériences existent. D'ailleurs, dans ma région, il y en a un certain nombre depuis pas mal de temps – on peut les citer. Je pense vraiment que c'est quelque chose qui pourrait être encore développé.

Je me rends compte sur le terrain que pas mal d'acteurs touristiques restent encore souvent isolés dans leurs démarches. C'est peut-être aussi un problème de proactivité de leur part, mais il y a probablement des choses qui ne sont pas suffisamment mises en avant ou en structure, ce qui permettrait plus naturellement de trouver des formules qui rendent un produit plus attractif, par exemple un gîte qui propose un package de tel ou tel type. Cela existe, cela grandit, mais c'est

encore à mon sens insuffisant. On va regarder comment le faire.

Là où je vous suis, c'est qu'il ne faut pas nécessairement vouloir rajouter des structures supplémentaires, mais peut-être quand même réfléchir rassembler ces belles initiatives et à les faire un peu mieux connaître, à faire en sorte que les acteurs touristiques des différentes régions apprennent à travailler un peu plus encore ensemble, sachant que cela se fait déjà, mais que cela pourrait se faire plus et mieux.

**Question orale  
de Mme Armelle Gysen  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « la mise en valeur du patrimoine dans les  
médias »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en valeur du patrimoine dans les médias ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Madame la Ministre, durant la période estivale, les médias mettent traditionnellement en place une programmation estivale, que l'on appelle la « grille d'été ». En matière de patrimoine, l'émission *J'ai les clés* de la RTBF, présentée par Patrick Weber et déjà diffusée depuis deux saisons, constitue une initiative particulièrement intéressante. Celle-ci propose en effet de faire découvrir le patrimoine wallon, tant à travers ses sites les plus emblématiques que des lieux parfois moins connus du grand public.

Ce type de programme contribue à faire découvrir la richesse et la diversité du patrimoine wallon à un large public. Il participe à la sensibilisation à la préservation du patrimoine ainsi qu'à la transmission de notre histoire, tout en invitant les citoyens à se rendre sur ces sites et se rendre compte par eux-mêmes des joyaux patrimoniaux que nous possédons.

Vous indiquiez en septembre dernier que le renouvellement de la convention de partenariat entre l'AWaP et la RTBF devait être examiné cette année. Qu'en est-il aujourd'hui ? Cette convention a-t-elle été ou sera-t-elle reconduite ? Des adaptations ou ajustements ont-ils été envisagés dans ce cadre ? Quels seront les principaux axes ou contenus de ce partenariat renouvelé ? Si ce partenariat est prolongé, les sites patrimoniaux qui seront mis à l'honneur sont-ils déjà identifiés ? Une attention particulière sera-t-elle

accordée aux enjeux liés à la restauration et à la conservation du patrimoine dans le cadre de ces programmes ?

D'autres partenariats de valorisation du patrimoine existent-ils ou sont-ils envisagés avec d'autres médias ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la mise en valeur du patrimoine dans les médias constitue en effet un levier important de sensibilisation du public, de transmission de notre histoire commune et d'incitation à la fréquentation des sites patrimoniaux.

C'est dans cette perspective que s'est noué le partenariat entre l'AWaP et la RTBF, autour de l'émission *J'ai les clés*. En 2025. Les différentes diffusions de l'émission sur Auvio et sur les chaînes de télé ont permis de toucher un total estimé de 1 720 000 téléspectateurs, ce qui témoigne de l'intérêt suscité par cette initiative.

Ce résultat encourageant a conduit au renouvellement en 2026 du partenariat pour une troisième saison. Les huit épisodes prévus sont en cours de tournage. Leur première diffusion interviendra cet été, avant des rediffusions régulières, afin d'assurer une visibilité durable aux différents contenus produits.

Au travers de ce partenariat, il s'agit d'une part de refléter la richesse et la diversité de notre patrimoine wallon et, d'autre part, de mettre en lumière des lieux accessibles au public ainsi que les savoir-faire portés par l'AWaP.

Dans cette nouvelle saison, une attention particulière a été accordée aux métiers du patrimoine, en cohérence avec la réflexion actuellement menée dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, lancée en 2025 et qui est portée par l'AWaP et différents partenaires, comme Embuild, l'Union wallonne des architectes ou encore l'Association royale des demeures historiques et jardins de Belgique. Cette saison permettra ainsi de mettre en avant les deux centres de formation de l'AWaP, à savoir l'abbaye de la Paix Dieu, à Amay, et le Pôle de la pierre, à Soignies.

Deux reportages seront entièrement consacrés à faire découvrir la richesse et la diversité des savoirs et savoir-faire de nos artisans, qui sont essentiels dans le cadre de la préservation et de la restauration du patrimoine. Il y a un réel enjeu à attirer les jeunes et les moins jeunes vers ces filières de formation. Les autres émissions porteront sur des sites patrimoniaux et touristiques, parmi lesquels les jardins de Freÿr, à Hastière, les abbayes de Maredsous et de Maredret, les ateliers Menchior, à Ans, les anciennes ardoisières de La Morépire, à Bertrix, le parc d'Enghien ou encore la ville de Braine-le-Château.

Au-delà de cette série d'émissions, le renforcement de la visibilité du patrimoine wallon repose sur une pluralité d'outils et de partenariats, qu'il s'agisse de publications, de supports numériques ou encore de relais sur les réseaux sociaux. Je veillerai donc, avec l'AWaP, à poursuivre cette dynamique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Gysen.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie et je ne peux que saluer ce déploiement autour du patrimoine, en particulier les métiers du patrimoine. On sait à quel point la télévision est un véritable levier pour vulgariser – je n'aime pas ce mot – et sensibiliser la population à ces métiers riches de connaissances, de savoir-faire et de gestes ancestraux.

On sait que la France a nourri une très grande culture de ces métiers, qui s'est instaurée particulièrement à travers des émissions qui font référence. Mon histoire personnelle faisant que je suis attachée à des émissions comme *Forts en tête* ou *Les Ambassadeurs*, je ne peux que saluer cette initiative et, surtout, constater son merveilleux succès, puisque 1 720 000 téléspectateurs sur une saison, c'est un très beau succès d'audience. Je salue cette troisième saison et ses huit épisodes en fabrication. La qualité des journalistes de la RTBF spécialisés dans ces matières, qui ont un riche patrimoine journalistique à transmettre à travers leur connaissance du terrain, et le sérieux avec lequel ils traitent ces matières sont des éléments que j'ai envie de saluer aujourd'hui, parce qu'ils ont fait partie de mon ADN et de l'ADN du public wallon et belge, qui est chaque fois au rendez-vous de ce type d'émission de service public.

Je vous remercie de poursuivre en ce sens et de diversifier les collaborations pour que ce type de programme puisse exister.

**Question orale  
de Mme Armelle Gysen  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « les commémorations de la bataille de  
Ramillies et leur valorisation touristique »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les commémorations de la bataille de Ramillies et leur valorisation touristique ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Madame la Ministre, c'est à nouveau un petit cocorico pour le

Brabant wallon, car le week-end du 22 au 24 mai se tenaient les commémorations de la bataille de Ramillies. L'année 2026 marque le 320<sup>e</sup> anniversaire de cette bataille ; celle-ci eut lieu durant la guerre de Succession d'Espagne – le trône espagnol étant alors sans héritier – et opposa, en mai 1706, la France de Louis XIV et l'Espagne de la Grande Alliance, sous le commandement du duc de Marlborough – le même qui inspira la célèbre chanson *Malbrough s'en va-t-en guerre*. 120 000 soldats s'affrontèrent dans l'actuel territoire de Ramillies et les campagnes environnantes lors d'une bataille particulièrement intense.

Si des commémorations sont organisées chaque année à Ramillies, ce 320<sup>e</sup> anniversaire a donné lieu à un programme d'une ampleur particulière : conférences, reconstitutions historiques, animations familiales, bivouac, expositions ou encore activités pour enfants étaient proposés au public. Le succès a été remarquable ; l'effet visuel de ces commémorations fut l'occasion d'une belle sortie familiale.

Au-delà des commémorations, cet événement interroge plus largement sur la place accordée par la Région wallonne aux événements commémoratifs tels que ceux autour de la bataille de Waterloo, connus internationalement, ou les commémorations organisées à Bastogne lors du « Nuts Weekend ». Ce tourisme de mémoire est un véritable atout touristique et un vecteur de retombées économiques pour les territoires concernés.

Pourriez-vous dresser le bilan de cette édition qui a marqué les 320 ans de la bataille de Ramillies ? De quelle manière la Wallonie a-t-elle soutenu cet événement ? Quelles actions de promotion et de communication ont été mises en place ?

Plus généralement, ces événements commémoratifs, qui attirent des amateurs d'histoire, mais aussi, régulièrement, des touristes et des reconstituteurs étrangers, font-ils l'objet d'une promotion spécifique en Belgique et à l'international ? Comment ces événements sont-ils intégrés dans l'offre de tourisme de mémoire ? Des partenariats avec les acteurs locaux sont-ils envisagés ou encouragés dans le cadre de ce type d'événement ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, portées par la Commune de Ramillies et l'ASBL locale « Bataille de Ramillies 1706 », avec le soutien de la Province du Brabant wallon et le partenariat de la Maison du tourisme du Brabant wallon, ces commémorations ont constitué un événement de valorisation du patrimoine historique wallon.

Cette édition 2026 s'est distinguée par sa plus grande ampleur, au travers de la mobilisation de

nombreux reconstitueurs internationaux et la diversité des activités proposées.

À ce stade, VisitWallonia ne dispose pas encore des chiffres consolidés de fréquentation de l'événement. S'agissant du soutien régional, celui-ci s'est traduit principalement via les outils de promotion touristique. VisitWallonia a assuré une visibilité en ligne des activités prévues dans le programme, en lien avec la Maison du tourisme. Bien que Tourisme Wallonie dispose de leviers pour soutenir ce type d'initiative, via la possibilité de subventions en matière d'événements touristiques, notamment au bénéfice des associations, les organisateurs des commémorations 2026 de la bataille de Ramillies n'en ont pas sollicité.

Ceci étant, ces commémorations s'intègrent pleinement dans la stratégie plus large de valorisation du tourisme de mémoire en Wallonie. Elles bénéficient d'une visibilité via les canaux numériques et les relais territoriaux concernés.

Enfin, ces événements reposent par nature sur une collaboration entre les acteurs locaux pour assurer la qualité de l'accueil, la pertinence des contenus et l'ancrage territorial des initiatives que la Région peut valoriser.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Gysen.

**Mme Armelle Gysen** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je vous entends souligner le potentiel du tourisme de mémoire. Si je comprends bien, les organisateurs locaux n'ont pas encore fait appel à la Région wallonne. Cette question suscite peut-être, à l'avenir, un petit appel du pied. Je crois que c'est un événement d'un grand intérêt historique, très esthétique, très harmonieux ; c'est un rendez-vous idéal pour les familles et pour sensibiliser à l'histoire qui s'est déroulée sur notre territoire wallon.

Vous citiez un événement d'ampleur avec des reconstitueurs venus de sept pays voisins – l'Espagne, l'Angleterre, l'Écosse –, passionnés par cette histoire du duc de Marlborough en terre belge, au sein d'une immense guerre de succession au trône d'Espagne. J'y vois un très bel intérêt touristique pour l'avenir.

Nous reviendrons peut-être vers vous avec une question écrite pour avoir plus de détails sur les chiffres, la fréquentation et le succès de cet événement.

**Question orale  
de M. Grégory Chintinne  
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du  
Tourisme, du Patrimoine et de  
la Petite Enfance,  
sur « le groupe de travail « Accessibilité  
touristique » »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le groupe de travail « Accessibilité touristique » ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

**M. Grégory Chintinne** (MR). – Madame la Ministre, j'ai interrogé votre collègue, le ministre de la Mobilité, François Desquesnes, au sujet de la mobilité touristique. Il indique qu'un groupe de travail intitulé « Accessibilité touristique » était déjà opérationnel au sein de son administration, réunissant le SPW MI, l'OTW ainsi que les cabinets concernés, dont le vôtre.

Il apparaît dès lors nécessaire de préciser le rôle et les enjeux de ce groupe de travail.

Pouvez-vous détailler les missions, les objectifs et le calendrier qui sont assignés à ce groupe de travail ? Afin de garantir que ses travaux ne demeurent pas théoriques, à quels résultats concrets peut déjà prétendre ce groupe ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

**Mme Valérie Lescrenier**, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le groupe de travail « Accessibilité des sites touristiques en transport en commun » a été mis en place pour répondre à un enjeu très concret : mieux relier les sites touristiques wallons, en particulier en zone rurale, aux réseaux de transport public.

Ce travail a déjà produit des résultats : une priorisation de 39 sites à mieux desservir ; l'identification de 23 *quick wins* ; la mise en place de deux lignes Évasion, entre Bouillon et Orval d'une part, et entre Charleroi et l'abbaye d'Aulne d'autre part.

Dans cette continuité, le ministre Desquesnes et moi-même avons présenté au Gouvernement thématique Climat une note visant à faire évoluer ce groupe de travail vers un outil de coordination stratégique entre acteurs publics et privés. L'objectif est de développer des solutions de mobilité touristique intégrée, combinant transports en commun et mobilité douce, activités, hébergements.

Pour être efficace, cette nouvelle étape s'appuie sur une méthode de travail structurée, des priorités

partagées et des résultats mesurables. Le groupe est élargi à des acteurs de terrain tels que la Fédération HORECA Wallonie, Walcamp, mais aussi Attractions & Tourisme, afin de mieux intégrer les besoins réels du secteur et de construire des solutions qui soient pleinement opérationnelles.

Une première rencontre a déjà eu lieu. Les opérateurs reviendront vers mon cabinet et l'administration avec une proposition de méthodologie pour sélectionner les sites prioritaires au regard de la réalité touristique, mais aussi au potentiel d'utilisateurs. Ces priorités seront ensuite confrontées aux solutions de mobilité existantes ou à construire avec le TEC et la SNCB.

En parallèle, une réflexion est menée sur des partenariats public-privé permettant de soutenir des solutions concrètes, comme des navettes touristiques ou encore des offres locales pleinement intégrées.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Chintinne.

**M. Grégory Chintinne (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Comme j'avais interrogé votre collègue, il m'avait renvoyé chez vous en me disant que vous auriez des éléments à me fournir. En effet, vous précisez que le groupe pourrait éventuellement évoluer pour un outil de concertation et autre. En termes de mobilité, c'est évident : 39 sites – si je ne me suis pas trompé dans mes notes – devraient voir leur accessibilité mieux desservie.

Vous avez précisé deux éléments de ligne : Bouillon-Orval et Charleroi-Aulne. Je reviendrai un peu plus tard – je pense que l'on est un peu tôt –, quand la méthodologie et les sites prioritaires auront été définis. Je suivrai ce dossier.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

### ***Interpellations et questions orales transformées en questions écrites***

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- Mme Pécriaux, sur « la convention négociée avec Wallonie Entreprendre en faveur du soutien aux gestionnaires de crèches » ;
- Mme Roberty, sur « la promotion des festivals musicaux » ;
- Mme Roberty, sur « la désaisonnalisation et le tourisme hors vacances scolaires » ;
- Mme Roberty, sur « la nouvelle refonte du Code wallon du tourisme » à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 52 minutes.*

## **LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Valérie Bluge, MR

M. Grégory Chintinne, MR

Mme Caroline Desalle, Les Engagés

M. Charles Gardier, MR

Mme Armelle Gysen, Les Engagés

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

Mme Sylvie Muratore, PS

Mme Patricia Van Walle, Présidente

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
BOSA	Federale Overheidsdienst Beleid en Ondersteuning / Service public fédéral Stratégie et Appui
DPR	Déclaration de politique régionale
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télé Luxembourg
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPW	Service public de Wallonie
STR	short term rental (location à court terme)
TEC	Société de transport en commun
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
VTT	vélo tout-terrain